

Dicastères de l'économie et des finances

DICASTÈRES DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Introduction

Pour les dicastères de l'économie et des finances, l'année 2009 a été principalement marquée par la mise en place des structures, l'organisation comptable, la gestion financière de la commune et le développement ou la poursuite de nombreuses collaborations externes.

Pour ce qui est de la mise en place des structures, les deux dicastères ont été organisés de manière totalement intégrée. Ils sont matériellement séparés en trois entités : la direction de l'économie et des finances (DEFI), le service forestier qui relève partiellement de l'Etat et l'équipe forestière communale.

La première de ces entités, DEFI, est totalement nouvelle. Elle assume l'entier des tâches dévolues aux deux dicastères, hormis l'exploitation forestière proprement dite. Ses tâches sont donc très variées, allant de la comptabilité à l'agriculture, en passant par le développement économique et touristique, la gestion du portefeuille général des assurances ou encore la formation professionnelle, qui est rattachée au dicastère de l'économie. Cette entité a également assumé le guichet décentralisé de Fleurier durant l'exercice 2009.

Le service forestier est organisé sur la base de la législation cantonale et comporte un fort degré d'intégration avec les structures étatiques en place dans l'arrondissement forestier, qui couvre l'entier du district. L'évolution des structures s'est limitée à des adaptations mineures permettant d'intégrer la dimension nouvelle de la commune.

L'équipe forestière est héritée de l'ancienne commune de Couvet. Elle effectue des travaux d'exploitation forestière dans le domaine forestier communal, ainsi que divers travaux d'entretien. Si la structure n'a pas subi de réorganisation fondamentale, le champ d'activité s'est élargi.

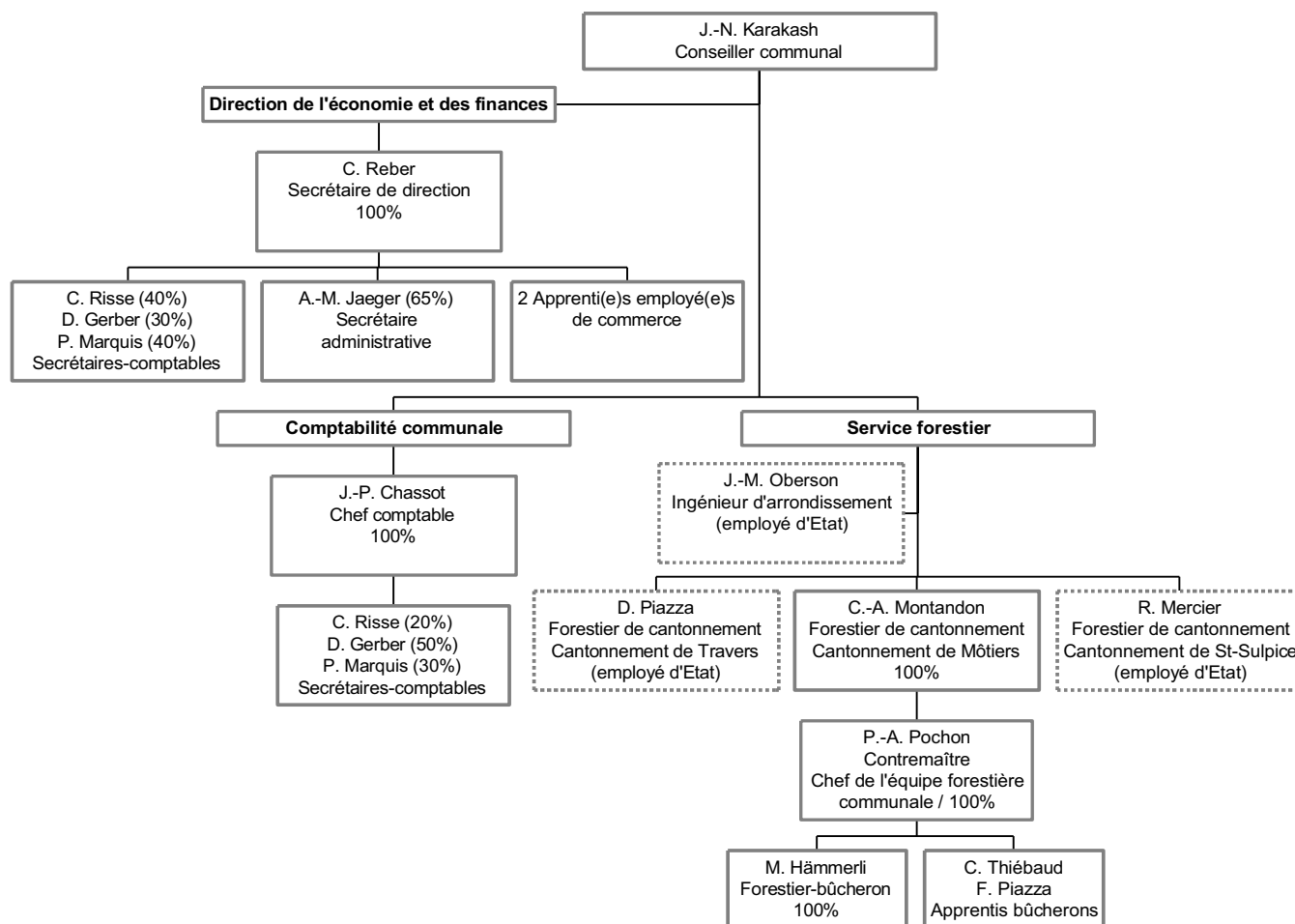
Pour ce qui est de l'organisation comptable de la commune, l'exercice a été particulièrement intense. Il s'est agi d'assurer très rapidement la capacité de la commune à payer et à émettre des factures. Il a fallu boucler les comptes des 17 entités fusionnées et constituer le bilan d'ouverture de Val-de-Travers. Il a également fallu reprendre la maîtrise de tous comptes bancaires et postaux, et organiser la gestion des caisses décentralisées, avant de planifier l'intégration des entités qui fonctionnaient de manière autonome, notamment les syndicats disposant de personnel administratif. Finalement, la reprise des débiteurs ouverts des anciennes entités a été effectuée.

En matière de gestion financière, les travaux ont commencé bien avant le 1^{er} janvier 2009, puisqu'il s'est d'abord agi de produire le budget 2009. Divers dossiers ont ensuite généré un travail important, notamment l'élaboration de la planification financière et des mécanismes de maîtrise des finances, l'affectation de l'aide à la fusion et la production du budget 2010 et de la première mise à jour de la planification financière. De nombreux appuis ont également été fournis à d'autres entités de la commune, notamment dans la recherche de mesures d'assainissement financier.

En matière de collaborations avec des tiers, il convient de souligner que le dicastère de l'économie s'appuie principalement sur des forces externes à la commune pour déployer ses actions. Des partenariats ont été établis, qui touchent au développement économique, au développement touristique ou encore à la formation professionnelle. En ce qui concerne la mise en œuvre du contrat-région et la nouvelle politique régionale, un point de situation a été établi, des procédures définies et un crédit-cadre adopté.

Finalement, de nombreux projets ont été déployés dans tous les domaines d'activité des dicastères de l'économie et des finances. Les principaux sont mentionnés dans ce rapport.

1.2 Organigramme



Trois employés partagent leur activité entre la direction du dicastère et la comptabilité. Ils figurent ainsi dans ces deux services.

La forêt communale est partagée en trois cantonnements, placé chacun sous la responsabilité d'un garde-forestier. L'activité et les responsabilités des forestiers de cantonnement envers la commune ne dépendent pas du fait que leur contrat de travail les lie à la commune ou au canton. La gestion technique est placée sous la responsabilité de l'ingénieur d'arrondissement. Pour une illustration plus conforme à la réalité, les employés de l'Etat impliqués dans la gestion du domaine forestier communal ont donc été intégrés à l'organigramme (cases pointillées).

2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

2.1 Rôle et fonction du service

La direction de l'économie et des finances (DEFI) est active dans les domaines suivants :

- Comptabilité
- Gestion financière
- Impôts
- Gestion des risques
- Développement économique
- Développement touristique
- Agriculture et domaines communaux
- Direction de la sylviculture
- Soutien à la formation professionnelle
- Appui au chef de dicastère dans son implication au sein des autorités
- Guichet décentralisé (uniquement 2009)

Le service est localisé à l'Hôtel-de-Ville de Fleurier.

2.2 Commissions du Conseil communal

Du côté du dicastère des finances, il n'existe aucune commission du Conseil communal, dès lors que la Commission de Gestion et des Finances (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. La CGF, composée de 9 membres désignés par le Conseil général, a siégé à 10 reprises en 2009. Ses activités font l'objet d'une mention dans le rapport du Conseil communal.

Le dicastère de l'économie bénéficie pour sa part de l'appui d'une commission consultative du Conseil communal pour l'attribution des terres agricoles (CATA). La CATA, présidée par le chef de dicastère, compte quatre autres membres désignés par le Conseil communal. Il s'agit de MM. Benoît Simon-Vermot, Loris Vuillomenet, Paul-André Matthey-Doret et Philippe Vaucher. MM. Jean-Pierre Duvanel et Gérard Stämpfli, préposés agricoles, y siègent en tant qu'experts invités. La CATA s'est réunie à 3 reprises en 2009 pour suivre l'élaboration de l'inventaire des terres et domaines communaux. Elle a également été sollicitée pour formuler des suggestions relatives aux terres qui sont affermées à des personnes ne répondant pas aux critères fixés dans le règlement communal sur l'affermage des terres et domaines communaux.

En matière de développement touristique, au vu de la multiplicité des structures déjà existantes à l'échelle régionale, le dicastère n'a pas souhaité constituer de commission à l'échelle de la commune. Il a par contre repris sous sa direction l'organisation des rencontres de la Table ronde touristique, qui réunit à un rythme bimensuel tous les acteurs du tourisme intéressés.

En matière de sylviculture, il existe une commission forestière d'arrondissement (CFA), dont les attributions sont déterminées par la législation cantonale. Cette commission est décrite plus loin.

Pour tout ce qui concerne le suivi du contrat-région, les structures de gouvernance ont été revues, sous l'égide de l'ARVT. Cette dernière est présidée par le chef de dicastère et comprend un comité, dans lequel siègent également MM. Jean-Bernard Wieland et Jean Martin. L'assemblée générale est constituée des quinze élus exécutifs de la région. M. Maurizio Ciurleo

est associé en tant que représentant du groupement des fleurons aux séances de négociation qui se déroulent avec le chef du département cantonal de l'économie. Le secrétariat de l'association est assuré par Mme Katia Chardon, dans le cadre des prestations de base du Réseau urbain neuchâtelois.

2.3 Activité 2009

L'activité 2009 du DEFI a été particulièrement intense. Après avoir mis très rapidement en place son organisation, la direction a pu se consacrer à ses missions. La comptabilité, la gestion financière et la tenue du guichet décentralisé ont mobilisé la majeure partie de l'équipe, tandis que les tâches relatives au dicastère de l'économie ont davantage occupé le chef de dicastère.

2.3.1 Comptabilité

L'année 2009 a été consacrée à la mise en place de la nouvelle organisation comptable de la commune et à la reprise des données héritées des anciennes communes. Ces deux tâches, menées parallèlement avec la tenue courante de la comptabilité, ont généré une charge de travail considérable. Après un an de labeur, le retard accumulé était proche d'être résorbé.

Si des fonctions telles que le paiement des salaires ou des fournisseurs devaient être opérationnelles dès le début de l'année, d'autres tâches ont dû attendre que l'organisation se stabilise. A partir du milieu de l'année, l'équipe a pu ainsi prendre progressivement en mains la gestion des débiteurs. Le contentieux et le suivi des comptes de trésorerie ont été entrepris ultérieurement.

A la fin de l'année nous pouvons faire le constat que l'organisation de ce secteur était stabilisée et qu'elle pouvait s'appuyer sur des outils de travail modernes et adaptés.

2.3.2 Gestion financière

En matière de gestion financière, outre la production des inventaires et des budgets, le DEFI a consacré un gros effort à la mise en place d'outils de pilotage financiers avant-gardistes. La commune a ainsi été la première commune neuchâteloise à se doter de mécanismes de maîtrise des finances et d'une planification quadriennale roulante du compte de fonctionnement. En matière de gestion de la dette également, des outils professionnels ont été introduits, qui permettront de diminuer à terme la charge d'intérêts supportée par la commune. A noter sur ce plan que la charge d'intérêt de la dette est l'une des dépenses communales ayant enregistré la plus forte baisse, par l'effet conjugué de la réception de l'aide cantonale à la fusion, du niveau favorable des taux d'intérêt et de l'optimisation de la gestion de la dette. La gestion de trésorerie dans son acceptation plus large attendra 2010 pour être traitée de manière moins empirique.

Comme dans le domaine de la comptabilité, il s'est agi pour le DEFI de remplacer d'anciennes habitudes par une organisation intégrée et centralisée.

2.3.3 Impôts

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique. Seules les récupérations suite à des soustractions fiscales sont encore facturées directement par la commune. Le Conseil communal vous a présenté dans son rapport la structure de nos contribuables, nous ne nous étendons donc pas ici sur l'impôt direct.

Le DEFI assure par contre lui-même la perception de l'impôt foncier, dont le taux a été fixé par la Convention de fusion. Cet impôt a frappé en 2009 quatre-vingt-six contribuables, pour une valeur cadastrale totale de 73,9 millions de francs. Il a rapporté 115'913.05 francs,

soit 45% de plus que prévu. En 2008, seules trois communes (Travers, Fleurier et Saint-Sulpice) avaient facturé l'impôt foncier, pour un total de 57'287 francs.

De même, le DEFI assure la perception de la taxe des chiens, dont le montant de 90 francs a été déterminé par votre autorité le 16 février 2009. Cet impôt a été perçu pour chacun des 1'106 chiens que compte la commune et il a rapporté 98'505 francs. De cette somme, 32'640 francs ont été reversés à l'Etat.

Finalement, le DEFI assure la perception de la taxe de séjour des chambres d'hôtes et appartements de vacances, pour le compte de Tourisme neuchâtelois. Le montant encaissé s'est élevé à 2096 francs, dont 370.80 revenant à la commune pour dédommager sa charge administrative.

2.3.4 Gestion des risques

La gestion des risques s'est concentrée sur la mise à jour du portefeuille d'assurances, à l'exception des assurances liées au personnel, qui sont gérées par le service des ressources humaines.

Fin 2008, devant la brièveté des délais, nous avons demandé une prolongation jusqu'à fin 2009 de toutes les polices qui couvraient des risques bien délimités (bâtiments, mobilier, véhicules, machines). Une couverture provisoire a été mise sur pied par La Mobilière pour les autres risques, tels que la responsabilité civile, le risque juridique ou le cautionnement.

L'année 2009 a été consacrée à l'établissement des inventaires. Nous avons pu bénéficier du soutien précieux de La Mobilière pour l'inventaire des immeubles, du mobilier et des véhicules, et de celui d'un consultant indépendant pour la finalisation des dossiers de soumission et la comparaison des offres.

A partir de 2010, les assurances de la commune couvrent les risques :

- *Responsabilité civile et cautionnement* (obligation légale), pour lesquels la commune a choisi de s'assurer une couverture à hauteur de 10 Millions de francs. Compte tenu de la taille de la commune, la franchise a été portée à 5000 francs (risque considéré comme admissible), ce qui permet, avec une prime de 28'202 frs, de réaliser une économie de 42'853 francs par rapport à la situation d'avant la fusion.
- *Protection juridique*, pour laquelle la commune paie une prime de 12'122 frs. Cette charge est supérieure à ce que payaient les anciennes communes, car seules quatre d'entre elles étaient couvertes contre ce risque. Nous avons estimé que le risque juridique des organisations est en constante progression, et qu'il convient de s'en prémunir.
- *Véhicules*, pour laquelle la commune a conclu un contrat flotte pour la petite soixantaine de véhicules à couvrir en responsabilité civile. Les véhicules de moins de 10 ans sont en outre couverts en casco. La prime au moment de l'attribution s'élève à 28'187 francs et couvre également les dommages lorsque les véhicules sont utilisés pour des travaux, les accidents entre véhicules communaux et des prestations en faveur des occupants. La prime représente le 60% de ce que payaient les anciennes communes pour des couvertures souvent inférieures.
- *Bâtiments*, pour lesquels la commune a conclu une assurance globale couvrant son parc immobilier pour une valeur d'assurance de 174 Millions de francs. Il s'agit d'une couverture complémentaire à l'ECAP, incluant les dégâts d'eau, bris de glaces, perte du revenu locatif, etc.
- *Biens meubles*, l'équivalent d'une assurance d'entreprise, par laquelle la commune couvre un inventaire évalué à 45,7 millions contre les préjudices financiers consécutifs à des dégâts naturels, incendie, eau, effraction, détournement, etc. La prime s'élève à

30'027 francs dès 2010, soit la moitié de ce qui était payé auparavant. Comme pour les autres assurances choses, la franchise a été élevée à 5000 francs.

- Machines et équipements spécialisés sont assurés au cas par cas en fonction des risques spécifiques.

De substantielles économies ont été effectuées en regard de la situation qui prévalait avant la fusion, puisque globalement les primes payées ont diminué de 124'000 francs.

2.3.5 Développement économique

En matière de développement économique, le rôle de la commune est principalement centré sur l'analyse, le réseautage, l'accueil et l'appui aux entreprises. Les tâches de représentation doivent également être mentionnées.

L'exercice ayant été marqué par la crise économique, une priorité a été mise dès le début de l'année sur le suivi de la situation. Des analyses ont été produites, visant à anticiper les conséquences pour notre région, ainsi qu'à déterminer quels moyens pouvaient être déployés à l'échelle de notre commune pour minimiser les effets de la crise pour les entreprises et la population. Des actions et des prises de position ont découlé de ces analyses, notamment dans le cadre de la consultation cantonale sur le plan de relance, en matière de conseil aux entreprises ou encore d'incitation aux services communaux à augmenter le nombre de places de stages professionnels, d'emplois temporaires et de stages d'insertion.

La crise a par contre eu pour conséquence une faible quantité de projets de développement ou d'implantations d'entreprises. En 2009, le DEF1 a été impliqué dans trois projets d'extension et deux projets d'implantation d'entreprise. En outre, des conseils ont été apportés à deux entreprises en difficulté.

Pour le surplus, l'année 2009 a été principalement consacrée à récolter des données, à acquérir une connaissance approfondie du tissu économique et des acteurs, ainsi qu'à établir un réseau de partenaires avec lesquels la commune pourra collaborer au déploiement de sa politique économique. Des relations intenses ont notamment été établies avec le service cantonal de l'économie.

2.3.6 Développement touristique

La commune a pris dans ce domaine un rôle central de coordination et de pilotage stratégique que ne pouvaient pas assumer les anciennes communes, mais que portait déjà en partie le Centre sportif régional. Cela s'est traduit par une activité relativement intense en 2009, avec la reprise sous l'égide de la commune de la Table ronde touristique régionale, la formalisation de partenariats avec les principaux acteurs, l'intégration de la commune dans les nombreuses structures liées au développement touristique ainsi que l'établissement d'un projet de conception directrice du tourisme. L'accueil touristique a également été totalement réorganisé suite au retrait du bureau d'accueil de Tourisme neuchâtelois, une démarche qui se poursuivra en 2010. Finalement, de nombreux projets ont été initiés ou poursuivis.

2.3.7 Agriculture et domaines communaux

En matière agricole, les implications de la commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives et les animaux nuisibles ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

Outre le suivi des dossiers ouverts et la prise de contact avec les préposés agricoles régionaux, le début de l'exercice 2009 a été consacré à l'établissement du règlement sur l'affermage des terres et domaines communaux. Une fois ce dernier adopté, la priorité a été

mise sur la gestion de ces terres et domaines. L'établissement de l'inventaire des objets affermés n'a pas été une mince affaire, la commune louant pas moins de 144 objets, dont 5 domaines, à 58 fermiers, pour un total de 358 ha de terres agricoles, parfois sur la base de baux vieux d'un siècle, voire sur la base de contrats oraux ou tacites !

En plus des baux agricoles, une cinquantaine de baux non-agricoles portant sur des droits de superficie, emplacements pour antennes de téléphonie, ruchers, places d'entreposage et autres spécialités sont gérés par le DEFI. Ces locations ont également été inventoriées et facturées en fin d'année.

Le DEFI s'est vu déléguer par le Conseil communal les compétences décisionnelles relatives au suivi courant des baux agricoles ainsi qu'à leur attribution lorsque l'avis du chef de dicastère rejoint celui de la commission d'attribution des terres agricoles.

2.3.8 Direction de la sylviculture

Le DEFI s'est impliqué en 2009 en collaboration avec le service forestier pour définir les nouvelles relations entre l'arrondissement forestier et la commune. Dans ce cadre, il a contribué à établir des synergies accrues entre les trois cantonnements situés sur le territoire communal.

Le DEFI s'est vu déléguer par le Conseil communal toutes les compétences relatives au statut de propriétaire forestier de la commune, ce qui implique notamment qu'il attribue, sur proposition du service forestier, les travaux de façonnage et de débardage, ainsi que les ventes des bois.

Par ailleurs, le DEFI assure un suivi régulier de l'équipe forestière communale.

2.3.9 Appui au chef de dicastère dans son implication au sein des autorités

Outre la préparation de dossiers dans ses domaines de compétences à l'attention du Conseil communal et du Conseil général, le DEFI est parfois amené à fournir un appui au chef de dicastère dans le cadre de ses implications au sein des autorités et de ses diverses représentations à l'extérieur.

2.3.10 Guichet décentralisé

Le DEFI a assumé en 2009 le guichet décentralisé de Fleurier, ouvert quatre jours par semaine.

2.4 Effectif du personnel

Au 1^{er} janvier 2009, le DEFI comprenait une dotation totale de 6,0 EPT répartie comme suit :

Chef de dicastère	1 EPT	Jean-Nat Karakash
Secrétaire de direction	1 EPT	Christian Reber
Chef comptable	1 EPT	Jean-Pierre Chassot
Secrétaires-comptables	2,1 EPT	Catherine Risse (60%), Pierrette Marquis (70%) et Daniel Gerber (80%)
Secrétaire administrative	0,65 EPT	Anne-Marie Jaeger (65%)
Aide-comptable	~0,25 EPT	Jacques Jeannet (voir ci-après)

Le service peut en outre compter sur l'apport de deux apprenties ainsi que, depuis le mois d'octobre 2009, d'une stagiaire placée par l'Etat dans le cadre du partenariat pour l'emploi.

Le poste d'aide-comptable, qui faisait l'objet d'un mandat à durée déterminée, n'a pas été renouvelé à l'échéance, soit durant le 2^{ème} semestre 2009, ramenant la dotation à 5,75 EPT, chef de dicastère compris.

Pour ce qui est du suivi administratif lié à la mise en œuvre du contrat-région, le DEFI bénéficie des prestations fournies par le RUN, par Mme Katia Chardon.

Pour ce qui est de la coordination touristique, Tourisme neuchâtelois met à disposition du DEFI l'équivalent de 0,2 EPT, principalement en la personne de M. Gilles Robert.

2.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2009

2.5.1 Comptabilité

Les principaux projets menés en matière de comptabilité ont été, dans l'ordre chronologique :

- Inventaire des crédits d'investissements ouverts au moment de la fusion ;
- Mise en place d'un bilan provisoire de la nouvelle entité et programmation de l'intégration des salaires ;
- Mise en place de procédures transitoires pour le visa des factures à payer par la commune et l'émission de factures par la commune, et préparation d'un projet d'arrêté fixant les frais de rappel ;
- Bouclement des comptes des anciennes entités ;
- Mise en place d'un système durable pour l'émission de factures par la commune ;
- Reprise des débiteurs ouverts des anciennes entités dans la comptabilité débiteurs de la nouvelle entité ;
- Intégration en cours d'exercice des entités fonctionnant de manière autonome dans la comptabilité communale (anciens syndicats disposant d'une dotation administrative) ;
- Reprise de la comptabilité de CCBB S.A. (chauffage à distance des Bayards) ;
- Constitution du bilan d'ouverture de Val-de-Travers par la récupération des comptes et inventaires des anciennes entités ;
- Mise en place d'un système de validation électronique des factures à payer par la commune, qui permettra dès 2010 de réduire considérablement les flux de papier entre services, respectivement de diminuer le temps de traitement des factures. Songeons que l'an dernier, la commune a payé plus de 9300 factures, toutes vérifiées et visées par le conseiller communal concerné après un périple plus ou moins long à travers les différentes localisations de l'administration communale ;
- Lancement d'une démarche de description des processus de travail et des directives pour les tâches de la comptabilité. Elle permettra à terme de faciliter le remplacement temporaire ou durable des personnes assumant des responsabilités en matière comptable. Sachant que durant la prochaine législature, trois quarts des personnes impliquées en comptabilité prendront leur retraite, il s'agit d'une démarche essentielle pour assurer la durabilité de l'organisation patiemment mise en place. La démarche de description des processus est en outre l'occasion de formaliser les meilleures pratiques possibles pour les différentes activités du service.

2.5.2 Gestion financière

Les principaux projets menés en matière de gestion financière ont été, dans l'ordre chronologique :

- Définition du plan comptable de fonctionnement de la nouvelle commune (en 2008) ;
- Etablissement du projet de budget 2009 (en 2008) ;
- Reprise et gestion des comptes bancaires et postaux ;
- Définition des modalités de gestion des caisses ;
- Définition de la procédure de bouclage des comptes 2008 des anciennes entités ;
- Préparation d'un projet de rapport au Conseil général sur l'affectation de l'aide à la fusion ;
- Inventaire des dettes de la nouvelle entité et mise en œuvre d'un outil professionnel de gestion de la dette ;
- Préparation d'un projet de rapport au Conseil général à l'appui d'un règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances ;
- Elaboration d'une planification financière quadriennale du Conseil communal, présentée en annexe du programme de législature ;
- Elaboration du projet de budget 2010 et actualisation de la planification financière.

En matière de gestion financière, le secrétaire de direction participe au groupe de travail pour l'introduction dans le canton de Neuchâtel du Modèle comptable suisse harmonisé pour les cantons et les communes.

2.5.3 Impôts

Les principaux projets menés en matière d'impôts ont été, dans l'ordre chronologique :

- Préparation du projet d'arrêté fixant le montant de la taxe des chiens ;
- Mise à jour de la base de données des chiens et organisation de la facturation de la taxe ;
- Organisation de la perception, puis facturation de l'impôt foncier ;
- Organisation de la perception, puis facturation des taxes de séjour relatives aux appartements de vacances et chambres d'hôtes.

2.5.4 Gestion des risques

Les principaux projets menés en matière de gestion des risques ont été, dans l'ordre chronologique :

- Conclusion d'une couverture provisoire d'assurance pour la nouvelle entité (en 2008) ;
- Elaboration des dossiers pour l'appel à soumission des assurances RC, cautionnement et protection juridique, puis analyse des offres et proposition d'attribution des mandats ;
- Elaboration des dossiers pour l'appel à soumission des assurances véhicules, biens meubles et bâtiments, puis analyse des offres et proposition d'attribution des mandats.

2.5.5 Développement économique

Les principaux projets menés en matière de développement économique ont été, dans l'ordre chronologique :

- Organisation d'un cycle de visites des entreprises membres du groupement des fleurons
- Entrée de la commune de Val-de-Travers dans le capital de la société Neode S.A., le parc scientifique et technologique neuchâtelois
- Définition d'un concept de rencontres régulières avec les entreprises de la région, en collaboration avec le service cantonal de l'économie et la chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie. Ce concept sera mis en œuvre dès 2010.
- En outre, bien que l'objet touche d'autres domaines que le développement économique, il convient encore de mentionner ici la mise en place de la nouvelle gouvernance du contrat-région Val-de-Travers et l'adoption par le Conseil général du crédit-cadre pour la mise en œuvre de la NPR.

En matière de développement économique, le chef de dicastère assure plusieurs représentations externes, notamment :

- Conseil d'administration de Neode S.A. (représentation des collectivités neuchâteloises)
- Conseil de fondation de la Fondation Qualité Fleurier (représentation de la région)
- Conseil de fondation de la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine horloger de Fleurier et du Val-de-Travers (ex-fondation Jequier)
- Conseil cantonal de l'emploi
- Commission économie de l'Association réseau des trois villes, à titre d'invité permanent.
- Assemblée générale de Société électrique du Val-de-Travers (SEVT S.A.)
- Groupe d'accompagnement de projet pour la création d'une loi cantonale sur la statistique

2.5.6 Développement touristique

Les principaux projets menés en matière de développement touristique ont été, dans l'ordre chronologique :

- Préparation d'un arrêté sur le soutien communal à la coopérative du télésiège Buttes-La Robella (TBRC) puis conclusion d'un mandat de prestations avec cette entité.
- Reprise et poursuite du projet de valorisation touristique de l'identité horlogère du village de Fleurier.
- Réorganisation de l'accueil touristique en lien avec la suppression du bureau d'accueil de Tourisme neuchâtelois et signature d'une convention formalisant les contre-parties offertes par Tourisme neuchâtelois à la commune.
- Reprise de l'organisation de la Table ronde touristique sous l'égide de la commune.
- Production d'un projet de conception directrice du tourisme, qui a été mis en consultation auprès des partenaires concernés début 2010.
- Définition des modalités de collaboration avec l'association Destination Val-de-Travers et conclusion d'un mandat de prestations. Validation des statuts de l'association par le Conseil communal et établissement d'une demande de reconnaissance étatique en tant qu'association locale de développement touristique. Elaboration et dépôt d'une

demande de financement NPR au profit de l'association, visant à assurer le décollage des ventes de produits touristiques intégrés.

- Octroi d'une part du don reçu par la commune de SID S.A. en faveur de la création d'un Centre d'interprétation à la Ferme Robert.
- Appui à une demande de financement NPR pour un projet hôtelier sur le territoire communal.
- Préparation de l'élaboration de la partie touristique du site web communal.

En outre, divers projets de prestataires ont fait l'objet de séance de travail, de conseils ou d'appuis divers.

En matière de développement touristique, le chef de dicastère assure plusieurs représentations externes, notamment :

- Comité de Tourisme neuchâtelois
- Groupe de pilotage cantonal pour la mise en œuvre de la stratégie touristique
- Comité de l'association Destination Val-de-Travers
- Comité de l'association Pays de l'Absinthe
- Commission de travail pour la valorisation de l'identité horlogère de Fleurier
- Comité de l'Aire de proximité transfrontalière Chasseron - Mont d'Or

2.5.7 Agriculture et domaines communaux

Les principaux projets menés en matière d'agriculture ont été, dans l'ordre chronologique :

- Préparation du projet de règlement sur l'affermage des terres et domaines agricoles communaux.
- Reprise des travaux de drainage de la Banderette, élaboration d'une solution financière pour effectuer également des travaux de terrassement et planification de la mise en œuvre dès début 2010.
- Elaboration de l'inventaire des terres agricoles en propriété communale et des baux y relatifs.
- Elaboration de l'inventaire des baux non-agricoles portant sur des éléments situés en zone agricole ou liés à l'agriculture.
- Facturation des fermages et locations 2009.

2.5.8 Direction de la sylviculture

Les principaux projets menés par la direction de la sylviculture ont été, dans l'ordre chronologique :

- Définition d'une procédure unifiée d'attribution des travaux forestiers sur l'ensemble des domaines communaux
- Rencontre des entreprises forestières installées au Val-de-Travers et présentation des modalités de collaboration avec la commune
- Organisation du suivi régulier du service forestier et de l'équipe forestière communale
- Attribution d'un soutien au projet interreg AOC Bois du Jura

En matière de sylviculture, le chef de dicastère assure plusieurs représentations externes, notamment :

- Comité directeur de l'Association forestière neuchâteloise
- Commission forestière d'arrondissement
- Assemblée générale de l'association Lignum
- Assemblée générale de l'association AOC Bois du Jura

2.5.9 Soutien à la formation professionnelle

Des relations ont été établies avec la direction du CNIP, afin de déterminer quels projets pourraient être développés en partenariat entre la commune et cette institution. Rappelons que cette dernière offre à Couvet quelques 140 places de formation professionnelle pour adultes.

2.5.10 Implication du chef de dicastère au sein des autorités

Si aucun projet n'est à relever, il convient de relever que le chef de dicastère assure les représentations « généralistes » suivantes :

- Présidence de l'Association Région Val-de-Travers
- Assemblée générale de l'Association des communes neuchâteloises et participation au groupe de travail « Réforme des institutions » qui planche notamment sur le désenchevêtrement des tâches

2.6 Etat de situation à la fin du premier exercice

Le bilan 2009 est très satisfaisant pour le DEFI, qui est parvenu à assumer à 100% ses missions principales, principalement en matière de comptabilité et de gestion financière.

En fin d'année, le service financier a acquis une maîtrise financière plus que satisfaisante des avoirs et des dettes de la commune. Si la digestion des anciennes entités n'est pas totalement terminée, tous les éléments significatifs sont sous contrôle.

Le temps de travail qui sera dégagé dès le second semestre 2010 de par la stabilisation de la charge de la comptabilité pourra être utilement réaffecté aux domaines liés au dicastère de l'économie. En effet, ces derniers n'ont pas bénéficié jusqu'ici d'une allocation de ressources suffisante pour que les politiques souhaitées puissent être déployées.

3. SERVICE FORESTIER

3.1 Rôle et fonction du service

Les forêts du district du Val-de-Travers (7'704 ha) constituent l'un des cinq arrondissements forestiers du canton. Dirigée par l'ingénieur forestier d'arrondissement, cette entité de gestion comprend 4 cantonnements placés sous la responsabilité de 4 gardes forestiers déployant leur activité dans les forêts publiques (43% de l'aire boisée totale) et dans les forêts privées (57% de l'aire boisée totale).

Pour réaliser une partie des travaux, le service forestier peut compter sur une équipe cantonale et une équipe communale, deux entreprises formatrices de forestiers-bûcherons. Tout le reste est attribué à une dizaine d'entreprises de bûcheronnage et de débardage après mise en

soumission des travaux. Suite à la fusion des communes, cette organisation a été généralisée au territoire d'anciennes communes qui ne la pratiquait pas systématiquement.

L'ingénieur forestier assure la bonne marche du service et est le coordinateur entre le Service de la Faune, des Forêts et de la Nature, les conseils communaux et les propriétaires de forêts. Il est à la fois sylviculteur, aménagiste, ingénieur des travaux d'amélioration et responsable de l'application de la loi. Il veille à l'application des principes de gestion durable au patrimoine forestier régional qui doit remplir durablement et de manière exemplaire ses multiples fonctions. Il contrôle le suivi des travaux envisagés dans le cadre de l'accord de prestations conclu entre le Canton et la Commune pour la période 2008-2011, lequel permet d'obtenir une aide cantonale et fédérale de 414'334 francs par année. Il prépare les budgets annuels pour les domaines forestiers publics de l'arrondissement et présente chaque année une comptabilité analytique de chaque entreprise.

Le garde-forestier, ou forestier de cantonnement, véritable chef d'entreprise, est responsable de la parfaite organisation de l'ensemble des chantiers forestiers. En forêt publique, il participe activement au martelage, au mesurage, au classement et à la commercialisation des bois. Il joue un rôle primordial dans l'attribution et la planification des coupes de bois et des soins à la jeune forêt. Dans l'ensemble de l'aire boisée soumise à sa surveillance, il veille au respect de la législation forestière (fonction de police).

Deux d'entre eux sont responsables du bon fonctionnement des deux équipes communales et cantonales tout en veillant à l'application stricte des règles de sécurité du travail. Dans la formation professionnelle, deux forestiers assument les fonctions de moniteurs de bûcheronnage et de sylviculture, ainsi que d'experts aux examens de fin d'apprentissage de forestier-bûcheron.

Le forestier du cantonnement de Môtiers garantit en outre le bon fonctionnement du centre régional de déchiquetage de la Presta, qui approvisionne en bois d'énergie le Centre sportif régional et une dizaine de chaufferies privées.

En forêt privée, ils agissent en tant que conseiller technique auprès des 500 propriétaires de la région en marquant plus de 30'000 m³ de bois par année. Pour l'entretien de leur patrimoine boisé, ils leur apportent un appui précieux. De plus, dans leur secteur d'activité, les forestiers de cantonnement assument la fonction d'agent chargé de la protection de la nature en forêt et hors forêt en faisant appliquer les différentes législations en la matière.

Toute son activité cherche à assurer la bonne santé des forêts et ceci dans la durabilité.

Le coût de l'ensemble du personnel forestier cantonal et communal est pris en charge par l'Etat et les communes selon le tableau suivant (situation 2009) :

Personnel forestier	Communes	Canton
1 ingénieur forestier	50% *	50%
4 forestiers de cantonnement	54% **	46%
1 équipe forestière communale (2 fo-bû + 2 apprenants)	95% **	5%
1 équipe forestière cantonale (3 fo-bû + 1 apprenant)	5% **	95%

*selon dispositions légales

**selon le nombre d'heures effectives de travail

3.2 Commissions du Conseil communal

Il n'existe pas de commission forestière communale. Par contre, la loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement. Celle du Val-de-Travers se compose de 9 membres représentant les autorités suivantes:

Autorité représentée	Nombre de commissaires
Département de la gestion du territoire	1
Commune de Val-de-Travers	3
Commune de la Côte-aux-Fées	1
Commune des Verrières	1
Forêt privée	3

Cette commission a trois tâches essentielles :

1. veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution
2. préavisier la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement
3. diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

Elle se réunit deux fois par année pour prendre connaissance du rapport annuel de l'ingénieur d'arrondissement et pour visiter des forêts ou des industries de transformation du bois.

3.3 Activité 2009

Avec ses 2'166 ha de forêt et ses 12'000 m³ de possibilité annuelle, la commune de Val-de-Travers est la plus grande commune forestière du Canton. Les 9 domaines forestiers appartenant à la commune sont attribués aux cantonnements suivants:

Cantonnement	Forestier responsable	Taux d'occupation en forêt communale*	Nom du domaine	Surface forestière en ha	Surface totale du cantonnement en ha	Possibilité annuelle	
						par domaine sv	du cantonnement sv
Cantonnement de Travers	D. Piazza	9%	1. Domaine de Noiraigue	88	271	730	1'300
			2. Domaine de Travers	183		570	
Cantonnement de Môtiers**	Cl.-A. Montandon	61%	3. Domaine de Couvet	181	674	1600	5'630
			4. Domaine de Boveresse	126		1410	
			5. Domaine de Môtiers	189		1420	
			6. Domaine de Fleurier	178		1200	
Cantonnement de Saint-Sulpice	R. Mercier	80%	7. Domaine de Buttes	568	1221	2850	6'700
			8. Domaine de Saint-Sulpice	278		1450	
			9. Domaine des Bayards	375		2400	
Total	1,3 poste de forestier de cantonnement	150%	Forêt communale de Val-de-Travers	2'166		13'630	
*tâches d'utilité publiques déduites (env. 15% de subvention cantonale)							

Les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier et de Buttes sont certifiés FSC et PEFC. Cette certification est reconnue sur 57% de la propriété forestière communale. Pour les autres massifs, cette question sera examinée lors de la prochaine campagne de labellisation en 2013.

Pour la commune de Val-de-Travers, l'exercice forestier 2009 aura permis de réaliser à peu de chose près le programme annuel des travaux établi par l'ingénieur forestier d'arrondissement, programme issu des plans de gestion des 9 domaines communaux et des 9 accords de prestations (RPT).

Par cantonnement, l'activité peut se résumer ainsi:

	Volume exploité et commercialisé			Soins à la jeune forêt	Travaux d'amélioration		
	Résineux	Feuillus	Total	hectares traités	Plan de gestion	Renforcement chemins	Construction pistes à tracteur
	m3	m3	m3		ha	m'	m'
Cantonement de Travers	302	54	356	18.5		430	
Cantonement de Môtiers	3'374	919	4'293	52	126	540	400
Cantonement de Saint-Sulpice	5'483	1'601	7'084	77	278		
Commune de Val-de-Travers	9'159	2'574	11'733	147.5	404	970	400

La part des grumes résineuses commercialisées (bois d'œuvre) représente plus du 70% du volume total façonné qui assure le 70% des recettes totales. Par rapport à 2008, le prix de vente moyen obtenu a subi une moins-value de 9%, passant de CHF 107.- à CHF 97.-/m3 (CHF 100.-/m3 pour les cantonnements de Travers et de Môtiers, CHF 96.-/m3 pour celui de Saint-Sulpice).

3.4 Effectif du personnel

Fonction	Employeur	Taux d'activité pour la commune de Val-de-Travers
J.-M. Oberson, ingénieur forestier	Etat	33%
C.-A. Montandon, forestier de cantonnement	Commune	61%
R. Mercier, forestier de cantonnement	Etat	80%
D. Piazza, forestier de cantonnement	Etat	9%

3.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2009

3.5.1 Projets réalisés en 2009

- organisation des relations avec la nouvelle direction des forêts de Val-de-Travers
- établissement de contrats-type de bûcheronnage et de débardage avec formulaire d'évaluation des travaux exécutés
- construction d'une piste à tracteur (400 m'), domaine de Môtiers
- renforcement du chemin à camion de la Guérite (540 m'), domaine de Boveresse
- renforcement du Vieux Chemin, 1^{ère} étape, (430 m'), domaine de Noiraigue
- plan de gestion du domaine de Boveresse
- plan de gestion du domaine de Saint-Sulpice

3.5.2 Projets initiés en 2009

- plan de gestion du domaine de Buttes
- plan de gestion du domaine de Couvet
- renforcement des chemins à camion des Suvagniers (1380 m') et du Communal (500 m'), domaine de Buttes
- renforcement du chemin à camion des Oeuillons (620 m'), domaine de Noiraigue
- transformation du chemin à tracteur du Chalet en chemin à camion (800 m'), domaine de Fleurier
- cours de perfectionnement du forestier de cantonnement communal dans le domaine de la communication auprès des multiples utilisateurs de la forêt (formation de « Ranger »).

3.6 État de situation à la fin du premier exercice

Suite à la fusion des 9 communes, le service forestier a gagné en efficacité en ayant un seul répondant politique pour l'ensemble de la propriété communale. Les missions du service forestier n'ont pas changé, mais sa tâche est devenue plus aisée par la centralisation des décisions.

L'année 2009 aura permis d'uniformiser les différentes procédures liées principalement à l'attribution et au contrôle des travaux forestiers dans les 3 cantonnements de la commune de Val-de-Travers.

Ce regroupement a permis de créer une unité de gestion plus performante en améliorant les mécanismes de rendement et l'engagement des ressources de l'entreprise forestière communale.

4. ÉQUIPE FORESTIÈRE COMMUNALE

4.1 Rôle et fonction du service

Les rôles et fonctions de l'ingénieur d'arrondissement et des forestiers de cantonnement sont décrits ci-avant.

Le présent chapitre se concentre quant à lui sur l'équipe communale et le lien avec le forestier de cantonnement qui la dirige.

L'équipe, qui préexistait à la fusion, a pour mission l'exécution des travaux sylvicoles sur une partie des domaines forestiers communaux.

Sous la conduite du contremaître forestier, Pierre-Alexis Pochon, l'équipe :

- Participe au martelage des coupes de bois.
- Participe à la reconnaissance des bois abattus destinés à la vente.
- Exécute les coupes de bois.
- Exécute les travaux de soins à la jeune forêt.
- Exécute les travaux forestiers pour le compte des CFF aux abords de la ligne Noiraigue-Les Verrières.

- Entretien le réseau de desserte des chemins à camions et desserte de détail.
- Entretien le parcellaire et les limites de propriétés.
- Entretien les sentiers pédestres et à thème.
- Effectue des travaux de génie forestier selon la demande.
- Participe aux inventaires forestiers périodiques.
- Procède aux travaux d'élagage et d'abattage des grands arbres en milieu urbain.
- Vient en renfort au service de la voirie, spécialement pour le service hivernal.
- Confectionne des objets en bois (tables, bancs, bassins, petites constructions).
- Exécute des travaux de taille et d'abattage pour le compte de privés dans les parcs arborisés.
- Est active dans la formation professionnelle avec en permanence 2 apprentis en formation et l'engagement de certains membres de l'équipe (tout comme le forestier de cantonnement) dans différentes missions de formation professionnelle comme moniteur et expert.

4.2 Activité 2009

En 2009, l'équipe forestière a façonné 3907 sylvies de bois (3500 m³ de produits commercialisables), ce qui représente son activité principale. Ces exploitations se situent sur les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers et Fleurier. Ces 4 secteurs représentent le périmètre géographique prioritaire d'intervention de l'équipe forestière.

Elle a effectué des soins à la jeune forêt dans 10 divisions pour une surface de 55,83 ha.

Elle s'est aussi chargée de l'entretien courant des chemins forestiers, notamment les sorties d'eau et le maintien au gabarit des chemins et pistes de débardage.

Dans les travaux d'intérêt public, elle a été active dans le maintien des espaces d'accueil en forêt pour le public, notamment les sentiers pédestres, les sentiers à thèmes et les places de pique-nique.

Elle a fourni des prestations contre rémunération pour quelques chantiers d'abattage et élagage en parcs privés, pour le compte de la SEVT, ainsi que pour l'entretien du bord de la ligne ferroviaire et des forêts des CFF.

Elle a prêté main-forte pour un chantier spécial à l'équipe cantonale du Creux-du-Van. Cette dernière a fait de même pour une exploitation délicate et difficile dans le domaine de Boveresse.

Elle a effectué la saisie de l'inventaire forestier du domaine de Boveresse.

Elle est venue en renfort au service de la voirie, notamment pour le service hivernal.

4.3 Effectif du personnel

L'équipe forestière est placée sous la responsabilité du forestier du cantonnement de Môtiers, Claude-André Montandon.

La conduite de l'équipe est assurée par le contremaître, Pierre-Alexis Pochon, qui organise et conduit le travail sur le terrain. Il est également le formateur pour les apprentis. Il fonctionne comme moniteur dans différents cours, et comme expert aux examens.

Mickaël Hämmerli travaille comme forestier-bûcheron.

Un apprenti effectue sa deuxième année, Charles Thiébaud.

Un apprenti effectue sa 1^{ère} année, François Piazza

4.4 Projets importants réalisés ou initiés en 2009

- Tableau de répartition des compétences entre contremaître forestier, forestier de cantonnement, ingénieur forestier et autorité politique (chef du dicastère, CC, CG). Ce document découle d'une obligation de la *solution de branche*. Il existait avant la fusion, et a été adapté à la nouvelle structure.
- Inventaire forestier du domaine de Boveresse (périodicité 10 ans).
- Première participation à la vente de bois précieux à Colombier avec quelques billes d'érables provenant des domaines de Couvet et Boveresse, dont une qui a atteint le prix record de la vente de fr. 1'457.-/m³ (Et une de fr.400.-/m³). Intention de participation pour la prochaine édition avec des bois exceptionnels en résineux et feuillus.
- Collaboration hivernale avec le service de la voirie reconduite, mais adaptée à la nouvelle organisation du service des travaux publics.
- Inventaire des objets récréatifs en forêt.

4.5 État de situation à la fin du premier exercice

Sachant qu'il ne s'agit pas du premier exercice de l'équipe, puisque celle-ci fonctionnait déjà avant la fusion, on peut cependant tirer le bilan suivant du premier exercice avec la nouvelle Commune :

- L'équipe forestière a passé du statut « intercommunal » à « communal ».
- Ses missions, ses secteurs d'intervention et sa composition n'ont pas changé.
- Son organisation s'est simplifiée puisqu'elle travaille pour une seule Commune, ce qui permet par exemple de faire l'économie des anciens décomptes intercommunaux.
- La direction de l'équipe s'est également simplifiée, puisqu'elle organise désormais les chantiers pour une seule entité au lieu de quatre avant la fusion.
- La communication entre le contremaître, le forestier de cantonnement et le chef du dicastère (y compris le secrétaire de direction) est mise en place et fonctionne à satisfaction de tous.

Le bilan général est positif. Les changements intervenus et à venir tendent tous à une rationalisation du fonctionnement et de l'engagement de l'équipe au bénéfice du patrimoine boisé communal.

DICASTERES DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
LE CONSEILLER COMMUNAL



Jean-Nathanaël Karakash